

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ
MRC DE MASKINONGÉ

Le Conseil de la municipalité de Maskinongé siège en séance ordinaire, à huis clos, ce lundi 1^{er} février 2021, à 20h, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence, madame la conseillère Carole Dumontier, messieurs les conseillers Jacques Damphousse, René Plante, Jonathan Lacourse et Jacques Paquin, sous la présidence de monsieur Roger Michaud, maire, formant quorum.

Assiste également à la séance par téléconférence, madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, France Gervais.

1- AUTORISATION POUR SÉANCE À HUIS CLOS PAR TÉLÉCONFÉRENCE AVEC ENREGISTREMENT

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-080, daté du 21 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute la région de la Mauricie est en zone rouge et que dans les régions ayant ce niveau d'alerte maximale, les séances du Conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

25-02-21

Autorisation
séance à huis
clos, par
téléconférence,
avec
enregistrement

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, avec enregistrement et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-02-21

Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par monsieur le maire.

3- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 et ne désirent pas apporter de modification ;

27-02-21
Adoption du
procès-verbal

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté, selon sa forme et teneur.

4- APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE

Approbation des comptes

Rémunération des élus	3 827.44 \$	8705 à 8710
Rémunération des employés	10 650.81 \$	8699 à 8704 & 8711 à 8722
Hydro-Québec	1 052.75 \$	16504
AIE Informatique inc.	1 293.47 \$	16505
Postes Canada	528.89 \$	16506
Bell mobilité	54.00 \$	16507
PG Solutions inc.	9 248.58 \$	16508
Croix-Rouge canadienne	398.99 \$	16509
Fédération québécoise des municipalités	2 807.03 \$	16510
Mme Claire Lemire	125.00 \$	16511
Visa Desjardins	670.51 \$	16512
Association des directeurs municipaux du Québec	959.13 \$	16513
M. Pierre Lincourt	75.00 \$	16514
Postes Canada	1 166.25 \$	16515
Association des chefs en sécurité incendie	316.64 \$	16516
Énergir	685.66 \$	16517
Hydro-Québec	1 368.11 \$	16518
Hydro-Québec	2 386.42 \$	16519
Petite caisse	43.05 \$	16520
EBI Environnement inc.	14 836.04 \$	16521
Les Entreprises Maskinongé inc.	46 205.91 \$	16522
Eurofins Environex	603.62 \$	16523
Fournitures de bureau Denis	325.29 \$	16524
I. Gagnon & fils inc.	85.77 \$	16525
Garage N. Brouillard inc.	304.96 \$	16526
Garage Cormier & fils inc.	71.23 \$	16527
Groupe CLR	399.65 \$	16528
Le Groupe A&A Trois-Rivières	421.15 \$	16529
Laboratoire Choisy ltée	92.95 \$	16530
Location CDA inc.	15.53 \$	16531
Propane Michel Bernèche inc.	137.97 \$	16532
MRC de Maskinongé	57 903.00 \$	16533
Municipalité de Saint-Justin	1 278.48 \$	16534
Groupe Ultima inc.	50 795.00 \$	16535
PG Solutions inc.	583.90 \$	16536
Librairie Renaud-Bray inc.	281.87 \$	16537

Sylvain Beauregard, ing.	931.30 \$ 16538
Trois-Rivières Mitsubishi	80.42 \$ 16539
Ville de Louiseville	659.30 \$ 16540
Total :	213 671.07 \$

28-02-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **QUE**
 Approbation des comptes les comptes ci-dessus soient approuvés et autorisés pour paiement.

Approbation du rapport budgétaire

Les membres du Conseil ont tous reçu photocopie du rapport budgétaire, en date du 1^{er} au 31 janvier 2021 de la municipalité de Maskinongé et madame la secrétaire fait lecture dudit rapport. Les revenus de fonctionnement sont de l'ordre de 1 934 453,91\$ sur un budget de 2 271 213,00\$, avec des taxes et mutations à recevoir de 1 567 338,47\$. Les charges de fonctionnement et la conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement et affectations) sont de l'ordre de 257 828,72\$ sur un budget de 2 271 213,00\$. Les revenus d'investissement sont de l'ordre de 0,00\$ sur un budget de 781 960,00\$. La conciliation à des fins fiscales (immobilisations et affectations) est de l'ordre de 2,00\$ sur un budget de 781 960,00\$.

29-02-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité
 Approbation du rapport budgétaire **QUE** le rapport budgétaire de la municipalité de Maskinongé soit accepté tel que présenté par madame la secrétaire.

5- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

30-02-21 Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jacques Paquin qu'un règlement
 Avis de motion – règlement modifiant le plan d'urbanisme sera adopté à une séance ultérieure relative au quatrième amendement modifiant le Plan d'urbanisme #128-2017.

6- PROJET DE RÈGLEMENT #181-2021 : QUATRIÈME AMENDEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #128-2017

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du Règlement #181-2021 : Quatrième amendement modifiant le Plan d'urbanisme #128-2017, au plus tard deux jours avant la présente séance. Monsieur le Maire en fait la lecture.

Le projet de règlement suivant est adopté :

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ
 MRC DE MASKINONGÉ

PROJET DE RÈGLEMENT #181-2021

Quatrième amendement modifiant le Plan d'urbanisme #128-2017.

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopter les règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné par monsieur le conseiller Jacques Paquin, séance tenante;

31-02-21 **EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse
 4^e amendement au Plan d'urbanisme #128-2017

et résolu à l'unanimité **D'**adopter le projet de règlement numéro 181-2021 intitulé : *Quatrième amendement modifiant le Plan d'urbanisme #128-2017.*

Le présent règlement décrète et statue ce qui suit savoir :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet d'agrandir l'affectation commerciale et résidentielle en bordure de la rue Saint-Laurent Ouest pour y inclure le terrain occupé par le, 62 place Bergeron, portant le numéro de lot 4 825 501 du cadastre du Québec.

ARTICLE 3 : Plan des affectations du sol

Le plan des affectations du sol « Règlement #181-2021 », annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites de ces affectations. Ce plan remplace le plan des affectations du sol feuillet 2 annexé au règlement #128-2017 ainsi que ceux annexés au règlement #152-2017 et au règlement #177-2020.

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

FAIT ET ADOPTÉ à la municipalité de Maskinongé, ce 1^{er} jour de février 2021.

Roger Michaud, maire

France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1 ^{er} février 2021 Adoption du premier projet : 1 ^{er} février 2021 Avis public : Consultation publique : Adoption du règlement : Approbation de la MRC : Entrée en vigueur :

7- 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT #182-2021 : SEPTIÈME AMENDEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #129-2017

Les membres du Conseil ont tous reçu une copie du 1^{er} projet de Règlement #182-2021 : Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017, au plus tard deux jours avant la présente séance. Monsieur le Maire en fait la lecture.

Le projet de règlement suivant est adopté :

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ

MRC DE MASKINONGÉ

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT #182-2021

Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017.

ATTENDU QUE le Conseil municipal peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adopter les règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite Loi;

ATTENDU QUE selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'objet de la modification est susceptible d'approbation référendaire;

32-02-21
7^e amendement
au Règlement
de zonage
#129-2017

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**adopter le premier projet de règlement numéro 182-2021 intitulé : *Septième amendement modifiant le Règlement de zonage #129-2017.*

Le présent règlement décrète et statue ce qui suit savoir :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone 101-CR.

ARTICLE 3 : Agrandissement de la zone 101-CR

Le plan de zonage « Règlement #182-2021 », annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites des zones 101-CR et 102-R. Ce plan remplace le plan de zonage feuillet 2 annexé au règlement #129-2017 ainsi que ceux annexés au règlement #153-2017 et au règlement #178-2020.

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

FAIT ET ADOPTÉ à la municipalité de Maskinongé, ce 1^{er} jour de février 2021.

Roger Michaud, maire

France Gervais, secrétaire-trésorière

Avis de motion : Adoption du premier projet : 1 ^{er} février 2021 Avis public : Consultation publique : Adoption du deuxième projet : Avis public : Adoption du règlement : Approbation de la MRC : Entrée en vigueur :
--

**8- DATE RETENUE POUR L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
RELATIVE AUX MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET
CONSULTATION ÉCRITE**

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, adopté le 4 juillet 2020 précise qu'une consultation écrite de 15 jours peut accompagner ou remplacer toute procédure faisant partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de personnes;

33-02-21
Date pour
l'assemblée de
consultation
des règlements
d'urbanisme

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **DE** fixer l'assemblée publique de consultation relative à la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage, au lundi 1^{er} mars 2021, à 19h45, au Centre communautaire Dr-Roland-Bernèche, situé au 11 rue Marcel à Maskinongé, si la consultation peut se tenir en présence du public et d'accompagner cette assemblée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

9- DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXE D'EAU

34-02-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **D'**autoriser le remboursement de taxe d'eau 2020 à monsieur Alain Bélanger, au montant de 125,00\$, pour la taxe de consommation d'eau concernant le numéro civique 27 rue Sainte-Marie, soit pour un logement non loué durant l'année 2020, tel qu'il est prévu au règlement de taxation numéro 173-2019.

Remboursement taxe d'eau 2020 à M. Bélanger

10- OFFRE DE SERVICE RÉVISÉE – CARACTÉRISATION ET VALORISATION DES BOUES SÈCHES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 321-12-20 adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 7 décembre 2020, acceptant l'offre de services de monsieur Sylvain Beaugard pour la caractérisation et la valorisation des boues sèches de la Municipalité, au montant de 6 850,00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE suite à la caractérisation des boues sèches, l'offre de services de Monsieur Beaugard est révisée à un montant de 8 160,00\$ plus taxes, puisque l'offre initiale était basée sur 100 tonnes de boues alors qu'il s'agit plutôt de 225 tonnes;

35-02-21 **POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**accepter l'offre de services révisée de monsieur Sylvain Beaugard pour la caractérisation et la valorisation des boues sèches de la Municipalité, au montant de 8 160,00\$ plus taxes.

Caractérisation et valorisation des boues sèches – offre révisée

11- AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

36-02-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité : **D'**autoriser les employés municipaux à préparer le devis et à aller en appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs, pour retenir les services d'une entreprise afin de faire effectuer la vidange des étangs aérés, en demandant des soumissions selon la méthode de déshydratation passive (sac géotextile) et selon la procédure de l'épandage immédiatement ;

Devis et appel d'offres pour vidange des étangs aérés

D'accepter les frais de monsieur François McMurray (Environnement McM inc.) pour son expertise dans la préparation dudit devis de vidange des étangs aérés.

12- DEMANDES DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

37-02-21 Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**autoriser les dépenses suivantes pour le Service de la bibliothèque municipale :

- L'achat de livres pour le Service de la bibliothèque au montant d'environ 800,00\$;
- L'achat d'une cartouche d'encre pour l'imprimante Brother, au montant de 41,99\$ plus taxes.

Dépenses pour le Service de la bibliothèque municipale

13- DEMANDES DU SERVICE INCENDIE

38-02-21 Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité : **D'**autoriser les frais de déplacement de monsieur Éric Rinfret, directeur incendie, pour se rendre à Joliette, chez l'entreprise Camions Hélie, afin de voir un véhicule que la Municipalité aimerait acquérir pour le Service incendie.

Dépense pour le Service incendie

14- CORRESPONDANCE

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence

9-1-1 du Québec : Versement de 766,04\$ à Groupe CLR pour novembre 2020.

CNESST : Avis de calcul du taux personnalisé.

Fédération québécoise des municipalités : Copie courriel élus.

- 1) Précisions et appel à la mobilisation pour le respect du couvre-feu.
- 2) Infolettre actualités FQM # 5, campagne contre l'intimidation envers les élus.
- 3) Le gouvernement du Québec doit s'engager à favoriser l'achat local.
- 4) Infolettre spéciale demandant le report du paiement à la Sûreté du Québec.

Finances Québec : 1^{er} versement de 3 de 16 000,00\$, subvention discrétionnaire.

Fiset & Associés Syndic inc. : Avis de dividende définitif et de demande de libération de Société en commandite aires de service Québec.

Ministère de la Sécurité publique : Formation gratuite en communication d'urgence. Copie Roger et Patrice par courriel.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Élaboration de la «Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement». Copie courriel élus et Patrice.

MRC de Maskinongé : Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement.

Mutuelle des municipalités du Québec : En réponse à notre résolution 23-01-21, il est impossible de changer de courtier d'assurances. Copie courriel élus.

Offre de service : Béton EP, spécialiste de béton estampé et en finition de béton.

Table jeunesse de la MRC de Maskinongé : Création du sous-comité Maski : Ma MRC active!, pour la promotion des saines habitudes de vie. Copie courriel élus.

Revues : – Agricole Idéal – Mini-Scribe.

39-02-21

Approbation de
la
correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité
D'approuver la liste de correspondance pour dépôt au procès-verbal.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Alain Bélanger : Il a transmis 3 questions par courriel, dont deux sont répondues à ce point et la troisième au point 22 du présent ordre du jour. Les sujets des questions sont : 1) le refus à la demande des propriétaires du 35, rue Sainte-Julie, à la séance du 7 décembre dernier, pour avoir l'autorisation de pouvoir posséder des animaux, comme un ou deux chevaux sur leur propriété; 2) pourcentage d'augmentation de la rémunération des élus et des employés.

Monsieur René Rinfret : Il a transmis 3 questions par courriel, dont deux sont répondues à ce point et la troisième au point 22 du présent ordre du jour. Les sujets des questions sont : 1) la réutilisation des sacs géotextiles en place pour la vidange des boues; 2) la demande d'un citoyen, à la séance du 11 janvier dernier, pour une rampe d'accès à la rivière pour les canots et les kayaks.

16- PAUSE

17- CLUB OPTIMISTE DE MASKINONGÉ – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités, le Club Optimiste de

Maskinongé organise un concours de sculpture sur neige qui se déroulera du 1^{er} au 28 février prochain et demande à la Municipalité une participation financière de 200,00\$ afin de publiciser l'activité et d'offrir des prix des commerçants locaux;

40-02-21

Commandite
Club Optimiste
– sculpture sur
neige

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **D'**autoriser le versement de 200,00\$ au Club Optimiste de Maskinongé en guise de participation financière à leur activité de sculpture sur neige.

18- CRSBP – CONTRIBUTION MUNICIPALE 2021

41-02-21

CRSBP :
contribution
2021

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité :
D'autoriser la contribution municipale pour l'année 2021 et les frais informatiques pour 2021 du Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. au coût total de 13 764,60\$ plus taxes.

19- ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maskinongé a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

42-02-21

Annulation des
soldes
résiduares de
règlements
d'emprunt

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Maskinongé modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des

règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la municipalité de Maskinongé informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la municipalité de Maskinongé demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: left;"> <p style="font-size: small;">Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</p> <p style="font-size: large; font-weight: bold;">Québec</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p style="font-weight: bold; font-size: large;">ANNEXE</p> </div> </div>										
No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation					Soldes résiduels à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	
105-2013	285 000 \$	250 000 \$	253 724 \$	230 000 \$	23 724 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 000 \$
106-2013	389 000 \$	389 000 \$	360 100 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	360 100 \$	389 000 \$
111-2013	1 238 749 \$	738 749 \$	1 160 837 \$	650 000 \$	- \$	510 837 \$	- \$	- \$	- \$	88 749 \$
149-2017	2 248 000 \$	2 248 000 \$	1 032 500 \$	1 032 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 215 500 \$
52-2008	417 200 \$	417 200 \$	413 875 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	413 875 \$	417 200 \$
88-2011	220 293 \$	167 559 \$	167 902 \$	96 045 \$	- \$	71 857 \$	- \$	- \$	- \$	71 514 \$
<p>* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE</p> <p>** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt financé de façon permanente.</p>										<p>Total des soldes résiduels à annuler: 2 201 963 \$</p>
<p>Commentaire: Autres: remboursé par la vente des terrains résidentiels</p>										

20- DIVERS

a) Changement de titre pour l'adjoint aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE monsieur Francis Gagnon, adjoint aux travaux publics, débutera, dans les prochaines semaines, l'apprentissage du travail relié à l'application des règlements d'urbanisme ;

43-02-21

F. Gagnon - titre d'inspecteur municipal adjoint

POUR CE MOTIF : Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **QUE** le titre d'adjoint aux travaux publics de monsieur Francis Gagnon soit changé pour le titre d'inspecteur municipal adjoint.

b) Demande de commandite pour l'album des finissants de L'Escale

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour l'album des finissants 2020-2021 de L'Escale, de madame Émy Gervais, étudiante au 5^e secondaire à cette école et résidente de notre Municipalité ;

44-02-21

Commandite – album des finissants 2020-2021 de L'Escale

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**autoriser une commandite d'une page au coût de 120,00\$ pour l'album des finissants 2020-2021 de l'École secondaire L'Escale.

21- DEMANDES DE LA TABLE

Madame la conseillère Carole Dumontier remercie le Club Optimiste, monsieur Francis Gagnon, les gens du Service des loisirs et tous les commanditaires pour leur participation dans l'activité de sculptures sur neige et informe que le 13 février

prochain, il y aura un couple de sculpteurs qui sera en œuvre sur le terrain de la Municipalité sur la rue St-Joseph, près du pont Galipeault.

Monsieur le conseiller Jacques Damphousse félicite Madame Dumontier pour l'organisation de cette activité et fait appel à la population pour leur participation.

Monsieur le conseiller Jonathan Lacourse félicite également Madame Dumontier et a hâte de voir toutes les sculptures sur neige.

Monsieur le conseiller René Plante félicite aussi et mentionne avoir hâte au retour des séances publiques.

Monsieur le maire Roger Michaud félicite également et demande aux citoyens d'être prudents ainsi que de respecter les consignes du Gouvernement.

22- DEMANDES DE LA SALLE

Monsieur Alain Bélanger : Le sujet de la troisième question est : 3) les projets futurs de la Municipalité pour 2021.

Monsieur René Rinfret : Le sujet de la troisième question est : 3) la neige et la glace qui s'accumulent dans la rue face au 44 rue Saint-Laurent Est, dans le détour, font rétrécir la rue et ça devient dangereux.

23- LEVÉE DE LA SÉANCE

45-02-21

Levée de la
séance

Maintenant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **DE** lever la séance. Il est 20h49.

Roger Michaud, maire

France Gervais, dir. gén. & sec.-très.

Je, Roger Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.